

LOUHANS Social

L'association Le Pont devra encore attendre pour déménager

L'association Le Pont qui vient en aide aux personnes en difficulté sociale devait déménager en septembre dernier. Où en est-elle à l'heure actuelle ?

Après une année de tribulations et de démarches administratives, alors que le bail avait été signé avec la propriétaire, l'association Le Pont ne peut toujours pas déménager à la Chapellerie et regrouper ses services. Installée rue des Bordes puis rue de Bram en 2012 (accueil de jour) et allée des Acacias (administratif et bureaux pour les entretiens), l'association est active à Louhans depuis une trentaine d'années et cherche de nouveaux locaux mais la procédure stagne en raison de blocages administratifs.

Locaux trop petits au vu des besoins

Les locaux sont devenus trop exigus pour l'association qui a dû augmenter ses effectifs au fil des ans pour répondre aux besoins croissants d'accompagnement à la réinsertion sociale sur le territoire pour les sans-abri, chômeurs ou encore réfugiés.

L'association fait venir les bénéficiaires à l'accueil de jour dans des locaux d'à peine 50 m². Ils viennent se doucher et prendre un petit-déjeuner. Les locaux administratifs de l'allée des Acacias ne sont pas beaucoup plus grands, à peine 90 m² au total. Pour remédier à cela, ils devaient regrouper les services et s'installer sur un es-



Les bureaux administratifs de l'allée des Acacias sont trop exigus pour recevoir en toute confidentialité, les bénéficiaires dans leurs démarches.

pace de 600 m² à la Chapellerie (quartier de Bram).

« Les besoins ont augmenté, il est donc naturel d'avoir du personnel supplémentaire pour gérer les 500 personnes reçues chaque année. On est de plus en plus à l'étroit dans ces locaux. On manque de confidentialité. On doit très souvent improviser et prendre le bureau ou l'ordinateur de quelqu'un qui ne s'en sert pas sur le moment pour effectuer les entretiens. En bref, on s'adapte et on a une équipe très unie mais on est fatigué de travailler dans ces conditions », soufflent les membres de l'association Le Pont.

Ses membres évoquent des blocages au niveau de la municipalité et rappellent l'importance du rôle de l'association dans le domaine social sur le territoire. Plusieurs réunions ont eu lieu entre la direction, la sous-préfecture et la mairie mais n'ont pas débouché sur les espérances de l'association.

« On ne comprend pas les raisons des refus »

d'urbanisme, des statuts qui ne conviendraient pas ? Pour eux, les refus ne sont pas motivés pour des raisons légitimes et attendent des réponses claires. Sur ces points, les avis divergent.

Des incompréhensions au niveau de l'urbanisme ?

Pour l'association, il y a eu une modification de certains éléments dans le plan local d'urbanisme afin d'interdire le regroupement de l'ensemble des services.

Le maire, quant à lui, nie catégoriquement toute modification du plan local d'urbanisme. « Dès 2014, on a défini que le secteur de Bram sur lequel se situe La Chapellerie serait une zone dédiée au tourisme et aux loisirs. Si le Plu avait été modifié, on en aurait parlé en commission et en conseil. Je le répète, il n'y a eu aucune révision

même partielle du Plu. Je respecte juste les règles d'urbanisme déjà en vigueur. On leur a refusé le dossier en août dernier car il y avait trop de flou dans les objectifs fixés par l'association. Leurs missions s'étendent sans que l'on en soit informé. Tout a été piloté avec la sous-préfecture. Cette fois, on nous consulte, on découvre que certaines règles n'ont pas été respectées. On en tire les conséquences. Ce n'est pas pour autant qu'on leur met des bâtons dans les roues, j'attends simplement qu'ils me présentent un dossier viable et pas de multiples propositions de lieux car là on se perd dans les demandes et on ne comprend plus très bien la multiplicité de leurs projets. On ne peut pas s'étendre n'importe comment dans une ville de cette taille », insiste Frédéric Bouchet, le maire de Louhans.

Rappelons que l'association a déjà quelques appartements où elle peut loger des SDF, des migrants, des femmes victimes de violences conjugales, etc. La municipalité avait trouvé un lieu au niveau de l'ancienne caserne de pompiers mais cette fois, c'est l'État qui avait émis un refus en précisant que la zone était potentiellement inondable et que des bureaux au rez-de-chaussée n'étaient donc pas aménageables.

La propriétaire entre dans le contentieux

Mais l'histoire ne s'arrête pas là puisque la propriétaire Marie-Anne Ducrot dénonce un courrier envoyé par la mairie, reçu

En chiffres

L'association Le Pont a été fondée à Mâcon en 1976. Son antenne louhannaise existe depuis une trentaine d'années. Elle compte aujourd'hui 13 salariés et une vingtaine de bénévoles. Ils travaillent sur 5 pôles répartis dans 4 bureaux différents.

il y a quelques jours. Celui-ci lui intime la consigne de cesser les travaux à la Chapellerie prévus pour l'accueil des services de l'association sous peine de poursuites judiciaires.

« Jusqu'ici, je ne disais rien mais là ce courrier d'avertissement, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Les travaux sont terminés et j'ai eu un permis de construire en bonne et due forme pour refaire mon toit et la façade. De 2016 à 2018, lorsque GRDF a loué les locaux pour ses employés, il n'y a jamais eu de problèmes. L'association n'aurait soi-disant pas les mêmes droits qu'un Établissement recevant du public (ERP) et serait bridée selon les gens qu'elle accueille, ça ne tient pas du tout. J'ai investi 1 million d'euros dans ces travaux et là, on me coupe l'herbe sous le pied. Pour ne rien arranger, des géomètres sont même venus sur mon terrain sans mon autorisation », déplore la propriétaire. L'association devait avoir une nouvelle réunion en mairie au mois de juillet pour démêler ce dossier mais elle a été reportée.

Hugo Simard